ver le corps de ce malheureuse femme dans le trou où l'assassin l'avait jetée.

La détention du meurtrier est indescriptible. Il reste tout avec ses enfants dont l'aîné a à peine quatorze ans.

Des objets achetés par la victime ainsi que l'argent qu'elle portait sur elle ont disparu.

On recherche activement le meurtrier.

Assassinat d'un commissaire de police

Le coupable tué par les gendarmes

Lesches, 21 décembre. — Le commissaire de police, M. Vandevoorde s'était rendu chez un nommé Louis D... pour régler une affaire avec lui. La discussion devenant orageuse ce individu saisit son fusil et le déchargea sur le malheureux qui fut mortellement atteint au ventre.

L'assassin, son coup fait, avait pris la fuite ayant soin de s'armer toujours de son fusil.

Il alla se cacher dans les prairies. La gendarmerie prévenue aussitôt du crime se mit immédiatement à la recherche de l'assassin et après une 1/2 heure ils finirent par le découvrir.

Il se tenait blotti derrière une haie, son arme en main et en menaçant les gendarmes. Ceux-ci voulurent l'arrêter mais le meurtrier résistait à leur échapper et tout en courant, se retourna et tira un coup sur les gendarmes qui eux, en purent heureusement éviter.

Voyant cela, le brigadier de gendarmerie donna ordre à ses hommes de tirer.

Un coup de feu partit atteignant l'assassin à la tête ; il tomba raide mort.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Dalziel

A la Bourse du travail

Paris, 21 décembre. — Ce soir, à la Bourse du travail a eu lieu la troisième réunion des délégués des chambres syndicales dans l'but de combattre l'ingérance administrative à la Bourse centrale.

Un anarchiste qui se trouvait dans la salle et qui a essayé de troubler la réunion a été violemment expulsé.

La réunion a voté un ordre du jour blâmant l'ingérence de la Bourse centrale.

Les élections des délégués mineurs

Election d'un délégué suppléant à la Compagnie de Vicoigne et Nœux

Résultats proclamés par le bureau de la commune de Haisnes. — Fosse n° 4.

Inscrits 87. — Votants. 62.

MM. Louis Brunet 32 voix. ELU
Jos Bussière 18 —
Jos. Leclercq 10 —

NOS REPRÉSENTANTS

Félicitations à M. Herbecq

Les membres du comité d'union républicaine de Sars-Poteries, réunis le 16 décembre 1891 ont inscrit, à l'unanimité l'ordre du jour suivant présenté par le citoyen Berthe :

Les membres du comité ont l'honneur d'envoyer leurs félicitations au vaillant Herbecq, député de la deuxième circonscription d'Avesnes, pour ses votes démocratiques, et notamment pour avoir voté le 13 courant l'ordre du jour de M. Dubuisson, invitant le gouvernement à faire respecter par le clergé les droits du pouvoir civil et les droits de l'République et à protester à l'ordre du jour du représentant Gaillard de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les affaires de fraude d'Halluin

Suicide de M. Mahieu-Dehrripon

L'affaire des fraudes d'Halluin vient d'avoir un premier résultat des plus dramatiques.

Un des inculpés, M. Mahieu-Deherripon, s'est suicidé dans la nuit d'hier, entre 3 et 4 heures du matin.

Voici quelques détails sur cette triste affaire.

Avait la mise en liberté

Depuis son arrestation, M. Mahieu paraissait profondément affecté. La sévérité dont il était l'objet, sa mise au secret, les menottes et les chaînes de fer dont on chargeait ses moins quand on le conduisait à l'instruction : tout cela dont trait un ensemble de nature à ébranler violemment son esprit limoré.

Ce quelques jours, a physionomie changea d'une façon surprenante. Ses joues se creusèrent, ses yeux sans cesse baissés paraissaient chercher à lire au point fixe; une sorte de tremblement nerveux agitait ses membres.

Quand on lui adressait la parole, il tressaillait brusquement, comme si un son discordant et inattendu venait frapper son oreille.

Tout, dans son attitude, dénotait une modification dans l'équilibre de ses facultés.

Dans ses dernières entrevues avec le juge d'instruction, il se plaignit même, avec un sentiment visible de frayeur, de ce qu'il avait entendu, la nuit, un chien aboyer à sa porte ; et il ajoutait :

— Pourquoi laisse-t-on ainsi les chiens en liberté, la nuit ?

Depuis vendredi, il ne se rendait plus à l'instruct on qu'en manifestant une inquiétude qui prenait peu à peu le caractère d'une poignante angoisse.

Les gardiens eux-mêmes avaient pitié de ce malheureux homme qui, la veille encore dans une situation brillante et prospère, se voyait dans cette triste position pour une fraude qui n'atteint pas, dit-on, un total maximum de 7,000 francs.

La mise en liberté

Ce fut dimanche vers 11 heures du matin qu'on vint annoncer à M. Mahieu sa mise en liberté provisoire.

Son beau-frère, M. Deherripon, accompagné d'un ami de Tourcoing, étaient venus assister à la levée de l'écrou. Ils attendirent en vain M. Mahieu qui, paraît-il, n'avait il de vivement désiré. Cet événement, que sa mise en prévoyait comme probable de la sorte, ne tenait plus à en hâter le départ. Il avait en lui de l'inconsistance et du sort s'agrémentait qui ne lui permettait même pas de reconnaître les amis venant au devant de lui.

Il se dirigeait à se laisser emmener.

Il arrivait à la porte de son domicile, 29 rue de Lille, il refusa de descendre de voiture. Son beau-frère insistant doucement, M. Mahieu s'écria :

— Ils sont là qui vont me prendre !

Alors M. Deherripon descendit seul, monta et prévint la bonne.

Mahieu qui avait refusé et il après avoir [illegible] de descendre de voiture, [illegible]